



Desenclavement d une parcelle de terrain constructible

Par **BANBOU**, le **09/09/2009** à **16:35**

Bonjour, un terrain enclavé par plusieurs maisons sur les 3 cotés et la mienne devant peut-il faire l'objet d'un desenclavement par une servitude demandée au voisin le plus près de la voie publique. Je sais que la maison et le dit terrain ont une date des années 1900 et que l'enclavement s'est fait au fil des années par des constructions dans des parcelles qui auparavant n'étaient pas constructibles. Que puis-je faire pour construire moi aussi sur ces 800m² avec mes remerciements

Par **augustin**, le **09/09/2009** à **19:02**

Vous avez déjà eu de nombreuses réponses sur un autre forum : à savoir que votre terrain n'est pas enclavé car vous avez un accès depuis la voie publique, même s'il vous faut traverser la maison... comme c'est le cas pour des millions de maisons situées en ville et dans les villages !
Le fait que les maisons voisines se soient construites ultérieurement n'est pas synonyme d'enclavement. Car même en l'absence de constructions voisines, vous n'avez pas à passer chez le voisin pour rejoindre le terrain situé à l'arrière de la maison.
Prenez un rendez-vous avec un avocat, vous aurez alors probablement la confirmation des réponses lues.